



Bien Vivre à Carrières

Association de Défense de l'Environnement et du Cadre de Vie - Apolitique. Loi 1901 Non subventionnée

Carrières Info Services - 25, Route de Chatou 78420 CARRIERES SUR SEINE - Tél : 06.75.34.49.59 - Courriel : bvacarrieres@free.fr

LES RIVERAINS
Boulevard Carnot

Carrières sur Seine, le 5 mars 2006

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons été consternés de l'abattage massif des arbres ornant votre rue notamment, et de la déconsidération de leur protection en site classé et en zone de périmètre de protection des monuments historiques : une gestion désastreuse de notre patrimoine végétal commun.

Dès février 2005, la municipalité sans l'autorisation préalable fait abattre 8 arbres d'alignement protégés au Plan d'Occupation des Sols pour repenser l'aménagement de la halle Carnot. Vous trouverez en PJ, copie du courrier envoyé à la Mairie.

Fin 2005, la municipalité tire d'un diagnostic phytosanitaire une interprétation fantaisiste pour justifier de la coupe à blanc de 43 arbres. Du dossier en notre possession, il ressort que seuls 19 arbres (sur 98), boulevard Carnot, étaient à renouveler et auraient pu l'être sans pour autant endommager l'esthétique de l'alignement puisque 19 correspond à un total et non un seul côté du boulevard.

Un document émanant de la Mairie révèle qu'un abattage "probable" de 11 arbres supplémentaires seraient à prévoir d'ici 2015 ! Au regard des photos prises la fiabilité du diagnostic est mise en cause et nous sommes en droit de nous poser des questions. De plus, est-il normal de confier à la même entreprise le diagnostic et l'abattage des arbres ?

L'analyse visuelle des arbres abattus a permis d'apporter des preuves tangibles de ce saccage de notre patrimoine végétal lesquelles viennent contredire les discours tenus par la municipalité d'une hypothétique dangerosité des arbres liée à leur maladie.

Sous nos yeux un exemple flagrant : 3 arbres classés du parc de la Mairie d'environ 150 à 200 ans, ont, eux aussi, été abattus prématurément si l'on en croit l'état des troncs et l'ancrage des racines. Au lieu d'opter pour une solution radicale, ces arbres auraient pu faire l'objet d'un traitement particulier

Enfin, la municipalité non seulement ne se remet pas en question mais entend persister dans l'erreur en s'attaquant aux arbres situés du côté impair du boulevard Carnot. Compte tenu de leur protection, la municipalité a obligation de les remplacer. Que dire de la plantation prévisible de sujets en mars, nous sommes en pleine hérésie !

En tant que riverains, il vous appartient également de réagir et de vous opposer non seulement à une dégradation de votre cadre de vie mais aussi à l'utilisation désastreuse de l'argent des contribuables.

De notre côté, nous saisissons une nouvelle fois, pour information les Architectes des Bâtiments de France qui n'ont qu'un pouvoir consultatif et surtout la Préfecture de Versailles pour ce qui concerne le parc classé de notre commune.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Sincères salutations.

Bien Vivre à Carrières